

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes



Commune de
THUN-SAINT-AMAND

DEL N° D006/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2025

Date de convocation :

12/03/2025

Date d'affichage :

12/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	2
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 21 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COLLINET Patricia à Mme BÉNIT Marie-Agnès, M. COURTECUISSÉ Charles à Mme GARCIA ALVAREZ Christiane		
Absent(es) excusé(es) :		
Excusé(s) : Mme GENOS Cathy		
Absent(es) non excusé(es) :		
Absent(s) : MM : CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel		
Secrétaire de séance :		
Mme MARIE Emilie		

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'INGENIERIE IRVE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu la décision du bureau exécutif de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sur la thématique de l'IRVE – Borne de recharge,
Vu le courrier en date du 11 Mars 2025 relative à la mise en place d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut relative à l'ingénierie IRVE,
Considérant qu'il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion,
Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Informe :

Que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a lancé en 2023 une étude de préfiguration sur la question des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques).

Que La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 impose que tout parking ouvert au public de plus de 20 places soit équipé d'IRVE, à raison d'un point de charge toutes les 20 places. Cette obligation, effective au 1 janvier 2025, s'applique pour tout parking ouvert au public. Dans le cadre d'un parking communal ouvert au public, la mairie est donc la collectivité compétente pour réaliser ou ordonner les installations.

Que L'étude consistait à faire un état des lieux et à présenter les perspectives de l'électromobilité sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Précise :

Que le rendu final a été présenté le 12 juillet 2024, en comité de pilotage.

Qu'a l'appui de ces conclusions, le bureau exécutif du 27 novembre 2024 a décidé de ne pas engager la procédure de prise en charge cette compétence. Les maires sont, en effet, les mieux placés pour déployer les solutions adaptées aux besoins de leur territoire et de leur population.

Que l'étude réalisée en 2024 a recensé les parkings publics qui nécessitent la mise en place d'IRVE, ainsi que le nombre de points de charge qui doivent être installés.

Que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut propose à la commune d'adhérer à un groupement de commande pour l'ingénierie IRVE.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au groupement de commande mise en place par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion au groupement de commande pour l'ingénierie IRVE mise en place par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ;
- **D'autorise** Monsieur le Maire à signer l'adhésion de la commune de THUN-SAINT-AMAND ;



- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à monsieur le président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Emilie MARIE



Le Maire,

J.N. BROQUET

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0062025**
Objet : **DEL 006/2025 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'INGENIERIE IRVE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2025-03-21 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique : 059-215905944-20250321-DEL0062025-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20250321-DEL0062025-DE-1-1_0.xml	text/xml	951 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL 0062025.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20250321-DEL0062025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	440.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 mars 2025 à 15h19min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 mars 2025 à 15h19min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 mars 2025 à 15h19min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 mars 2025 à 15h19min41s	Reçu par le MI le 2025-03-25